

Bruxelles, le 28 mai 2018
(OR. en)

9167/18

COLAC 32
CFSP/PESC 466
RELEX 450
COPS 170

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	9161/18 COLAC 31 CFSP/PESC 465 RELEX 447 COPS 166
Objet:	Conclusions du Conseil sur le Venezuela

Les délégations trouveront en annexe les Conclusions du Conseil sur le Venezuela, adoptées par le Conseil des affaires étrangères lors de sa session du 28 mai 2018.

CONCLUSIONS DU CONSEIL SUR LE VENEZUELA

1. L'UE rappelle ses déclarations précédentes sur le Venezuela, en particulier la déclaration de la haute représentante au nom de l'UE du 22 mai.
2. Les derniers événements intervenus au Venezuela ont repoussé encore davantage la possibilité d'une solution constitutionnelle négociée assurant le respect de la démocratie, de l'État de droit et des droits de l'homme.
3. En dépit des nombreux appels lancés par les acteurs politiques nationaux et par la communauté internationale, y compris l'Union européenne, en faveur de la tenue d'élections fondées sur un calendrier électoral établi d'un commun accord et sur des garanties permettant d'assurer un scrutin inclusif et crédible, des élections présidentielles anticipées et des élections régionales se sont tenues le 20 mai en l'absence de tout accord sur la date ou sur les conditions et dans des circonstances qui n'ont pas permis la participation de tous les partis politiques d'une manière équitable.
4. Le calendrier électoral largement bousculé, les interdictions et autres obstacles majeurs à la participation des partis politiques d'opposition et de leurs dirigeants, ainsi que le non respect des normes démocratiques les plus élémentaires, dont témoignent les nombreuses irrégularités qui ont été signalées, notamment l'utilisation abusive généralisée des ressources de l'État, les pressions exercées à l'encontre des électeurs et le déséquilibre dans l'accès aux médias, font que ces élections n'ont été ni libres ni régulières.
5. Dans ces circonstances, ce scrutin et ces résultats sont dépourvus de toute crédibilité, le processus électoral n'ayant pas assuré les garanties nécessaires à la tenue d'élections inclusives et démocratiques. En l'absence de telles garanties, en outre, fait que l'UE n'a pas été en mesure de mettre en place une quelconque forme d'observation du processus électoral selon les normes internationalement reconnues. L'UE affirme donc à nouveau qu'il est nécessaire que se tiennent des élections libres et transparentes respectant les règles constitutionnelles du Venezuela.

6. Dans ce contexte, l'UE appelle à la tenue d'une nouvelle élection présidentielle dans le respect des normes démocratiques internationalement reconnues et de l'ordre constitutionnel du Venezuela. À cet égard, elle entend agir promptement, conformément aux procédures établies, en vue d'imposer de nouvelles mesures restrictives, ciblées et réversibles, conçues de manière à ne pas nuire à la population vénézuélienne, dont l'UE souhaite atténuer les souffrances.
7. L'UE souligne à nouveau la nécessité que le rôle et l'indépendance de toutes les institutions démocratiquement élues, notamment l'Assemblée nationale, soient reconnus et respectés, que tous les prisonniers politiques soient libérés, et que l'État de droit et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales soient garantis.
8. L'UE souhaite maintenir le dialogue avec toutes les parties prenantes au Venezuela et réaffirme son amitié et son soutien à la population de ce pays. Elle se tient prête à contribuer à l'émergence d'une solution démocratique aux différentes dimensions de la crise actuelle, dans le cadre de négociations constructives et axées sur les résultats, conduites de bonne foi et incluant tous les acteurs politiques du Venezuela concernés. À cet effet, l'UE renforcera son action diplomatique en direction de tous les acteurs concernés au niveau national, régional et international, en reconnaissant en particulier les efforts menés par les partenaires d'Amérique latine et des Caraïbes, qui ont manifesté leur volonté d'apporter leur aide et de soutenir le processus de résolution de la crise au Venezuela.

9. L'UE est vivement alarmée par les besoins humanitaires urgents de la population, y compris ceux des nombreux citoyens européens qui résident dans le pays, auxquels il est urgent d'apporter une réponse. L'aggravation de la crise provoque une émigration massive, qui soulève des défis pour les communautés d'accueil et pour la stabilité régionale. L'UE appelle le gouvernement du Venezuela à prendre immédiatement des mesures pour atténuer les effets de la crise.
10. L'Union européenne va maintenir et intensifier son soutien à la population du Venezuela, dans les pays voisins également, pour appuyer l'intégration socio-économique des Vénézuéliens et la résilience des communautés qui les accueillent.
